

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE MARCOUSSE

Séance du 29 août 2012

Nombre de Conseillers

En exercice : 09

Présents : 09

Votants : 09

L'an deux mil douze,

Le 29 août à 10 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE MARCOUSSE

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Laurent BARBET, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22/08/2012

Présents : BARBET L, SERRE C, MERCIER L, PICHON P, BARBET G, ROCHE M, VIDAL
S, ROCHE L, GATIGNOL R.

Absents : -

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

6 - OBJET : APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- Vu la loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau
- Vu le décret n°94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L123-3-1 et R123-11
- Vu la délibération du Conseil Municipal de La Chapelle Marcousse proposant le plan de zonage de l'assainissement ;
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2011 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à enquête publique ;
- Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur qui préconise un assainissement autonome pour l'ensemble de la commune
- Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, entendu le rapport et vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il lui est présenté (assainissement autonome pour l'ensemble de la commune) et donne pouvoir au Maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

Fait et délibéré en Mairie les jour mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Mairie de La Chapelle Marcousse
31 AOÛT 2012

Le Maire,
L. BARBET

